

pays bénéficiaire, la gestion de la santé et les mesures de sécurité.

Soutien des volontaires à leur retour au Japon

Aujourd'hui au Japon, on attend beaucoup des anciens volontaires japonais, notamment qu'ils s'impliquent, au plan local, dans la vie sociale ou dans des activités liées à l'administration, l'éducation ou l'entreprise, et aussi qu'ils soient capables de s'ouvrir et de dialoguer avec diverses cultures et sociétés. Preuve manifeste de ces attentes, un nombre croissant d'administrations locales et de rectorats ont introduit des quotas d'embauche spéciaux pour les volontaires revenant au Japon. Fin mars 2009, il existait 25 programmes (mis en place par 18 rectorats et 7 administrations locales) de ce type.

La JICA a mis au point un programme de soutien destiné à aider les volontaires de retour au Japon, à tirer parti de l'expérience acquise dans leur pays d'accueil. Concrètement, ce programme comprend : 1) une formation au développement de carrière ; 2) des

séminaires sur les techniques d'avant-garde en termes de développement de carrière ; 3) un soutien destiné à la dynamisation et à la gestion de carrière ; 4) un positionnement par les conseillers en développement de carrière ; 5) une mise à disposition d'informations relatives au développement de carrière ; et 6) un soutien pour la poursuite d'une carrière dans le domaine de la coopération internationale.

Par ailleurs, à leur retour au Japon, nombre de volontaires de la JICA contribuent à résoudre divers problèmes auxquels la société japonaise est aujourd'hui confrontée, notamment en soutenant, par leur expertise, l'éducation des enfants et de revitalisation des communautés japonaises. La JICA s'efforce ainsi de montrer que les programmes des volontaires sont importants non seulement pour leur apport aux pays en développement, mais aussi pour les activités qui aident le Japon à être une nation dynamique.



Ancien membre des JOCV faisant découvrir la richesse de la région à des enfants qui en seront responsables pour la génération à venir.



Un ancien JOCV et des stagiaires indonésiens s'activent en vue de développer l'agriculture indonésienne et de dynamiser les collectivités agricoles japonaises.

Exemple

Ouverture du programme spécial pour maîtres d'école aux jeunes volontaires japonais pour le développement outre-mer auprès des communautés Nikkei

Des ressources humaines pour promouvoir la coexistence multiculturelle dans les établissements d'enseignement

Depuis l'exercice 2008, le programme spécial pour maîtres d'école, auparavant accessible aux seuls JOCV, est désormais ouvert aux jeunes volontaires japonais pour le développement des communau-

tés japonaises outre-mer.

Aujourd'hui, l'Amérique latine compte plus de 2,6 millions d'individus d'ascendance japonaise. Depuis 1996, la JICA envoie des volontaires auprès de ces communautés, afin de soutenir leurs efforts de développement socioéconomique. L'Agence a en outre appuyé les efforts de rapprochement au niveau local afin de favoriser des contacts étroits et directs avec les membres de ces communautés et d'encourager la compréhension mutuelle avec les ressortissants locaux.

La mondialisation de l'économie a par ailleurs entraîné une forte augmentation du nombre de Japonais de l'étranger au Japon. Leurs enfants fréquentent des écoles dans le Japon tout entier

et ont besoin d'enseignants capables de travailler dans l'esprit d'une « coexistence multiculturelle », mais aussi de comprendre la langue et le mode de vie de ces enfants. On attend par ailleurs de ces enseignants que leur expérience pratique de la coopération en matière d'éducation dans les pays en développement renforce leurs capacités à gérer les problèmes d'enseignement et leurs compétences en matière d'orientation. Dans ce contexte, il a donc été décidé de mettre en place un programme d'affectation d'enseignants actuellement en poste au Japon comme jeunes volontaires pour le développement des communautés japonaises outre-mer.

À leur retour, ces enseignants sont censés appliquer l'expérience acquise à l'étranger dans les écoles comptant un grand nombre de Brésiliens d'origine japonaise ou d'autres ressortissants non Japonais et contribuer au respect de la « coexistence multiculturelle » à l'échelon local. Le programme a déjà pris un bon départ. Ainsi, les premiers enseignants envoyés en mission de courte durée dans des écoles primaires au Brésil en tant que membres des jeunes volontaires pour le développement des communautés japonaises outre-mer indiquent désormais « pouvoir comprendre un peu mieux ce que ressentent les jeunes Brésiliens qui s'efforcent d'apprendre le japonais ».



Ancien membre des jeunes volontaires japonais pour le développement outre-mer enseignant la langue japonaise à des enfants brésiliens d'ascendance japonaise.

Partenariats public-privé

De nouveaux partenariats pour stimuler la croissance



Projet de partenariat public-privé pour le développement des ressources humaines (Afrique du Sud)

Ces dernières années, 70 % des fonds alloués par les pays industrialisés aux pays en développement provenaient du secteur privé. Aussi est-il essentiel que les activités du secteur privé dans ces pays génèrent des retombées positives, notamment sur la création d'emplois, le développement des ressources humaines et le renforcement des capacités techniques, afin de conduire à une croissance économique et une évolution sociale durable. Le secteur privé a en outre un rôle crucial à jouer dans la résolution des problèmes de portée mondiale, comme la réduction de la pauvreté, l'environnement, le changement climatique, l'approvisionnement et les ressources alimentaires. Ainsi, la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD IV), qui s'est tenue en mai 2008, a souligné combien il était important de renforcer les échanges et l'investissement privé en Afrique.

Après les crises financières mondiales d'intensité croissante en 2008, il est vital que l'APD joue un rôle de catalyseur pour attirer et mobiliser les fonds privés, en axant l'aide sur l'amélioration de l'environnement des affaires, le partage des risques inhérents

aux projets de développement et le renforcement des capacités des pays en développement.

Partenariats avec les activités du secteur privé dans les pays en développement

Comme indiqué précédemment, la JICA s'engage à promouvoir les partenariats public-privé (PPP) en concentrant essentiellement son aide sur l'amélioration de l'environnement des affaires dans les pays en développement, le renforcement de l'infrastructure de soutien et le rehaussement de l'efficacité des services publics grâce à des PPP sous la responsabilité conjointe du secteur public et du secteur privé. Dans le cadre de la sensibilisation croissante à la responsabilité sociale d'entreprise (RSE), les entreprises japonaises sont toujours plus nombreuses à mettre en place des programmes de contribution sociale et des entreprises BDP* dans les pays en développement, qui exigent de nouveaux partenariats entre les projets d'APD et les activités du secteur privé.

* Entreprises BDP (Bas de la pyramide) : entreprises ciblant les 4 milliards d'individus vivant dans la pauvreté en tant que consommateurs, employeurs et producteurs.

Activités au cours de l'exercice 2008

Création du Bureau des partenariats avec le secteur privé et instauration des principes directeurs

En octobre 2008, la JICA a créé le Bureau des partenariats avec le secteur privé, afin de renforcer les partenariats avec les sociétés privées, dialoguer avec le secteur privé et tenter de comprendre ses besoins.

Depuis, le secteur privé a adressé de nombreuses demandes et propositions concernant d'éventuels projets de partenariat public-privé. La JICA a par ailleurs élaboré et annoncé, en matière de partenariats avec le secteur privé, des principes directeurs s'inspirant des politiques de promotion du gouvernement japonais en la matière. Ces principes, ainsi que des bonnes pratiques ont été diffusés par la JICA sur son site web et dans le cadre de divers événements.

Promotion du partenariat

► À l'approche de la Coupe des Confédérations de la FIFA en juin 2009, l'Agence avait examiné la possibilité d'un rapprochement entre le programme RSE de Sony Corporation et son projet de prévention du VIH/sida

Principaux schémas de partenariat	Explication	Exemple
(1) Amélioration de l'environnement des affaires	Soutien au développement de l'infrastructure, au renforcement des politiques liées à l'investissement, au développement de ressources humaines pour les industries, etc.	Projet d'extension du port de Visakhapatnam en Inde (2007) : Soutien en faveur du développement d'un port de chargement du minerai de fer extrait de mines industrielles et destiné à l'exportation, notamment vers le Japon. Soutien à la politique économique au Cambodge (2005-2006) : Élaboration de politiques liées à l'investissement et analyse et recommandations concernant la mise en œuvre de futures industries
(2) Promotion de la participation privée en matière d'infrastructure	Soutien au développement de l'infrastructure par les PPP	Projet d'interconnexion de Bujagali en Ouganda (2007) : Soutien à la mise en place d'un système de transmission pour relier la centrale hydroélectrique de Bujagali au réseau de transport existant
(3) Collaboration avec les activités liées à la RSE et les entreprises BDP	Partenariats avec les activités de RSE des entreprises privées et les entreprises BDP	Soutien à la production de beurre de karité au Ghana (2000-2007) : Certains produits ayant bénéficié pour leur fabrication du soutien technique de la JICA par l'intermédiaire de JOCV, tel le savon au beurre de karité, sont importés et vendus par une entreprise privée avec le soutien du Centre japonais du commerce extérieur (JETRO)

par l'éducation, initié au Ghana. (Dans ces régions, le taux de pénétration de la télévision est faible et les matchs de football sont visionnés grâce à des projecteurs fournis par Sony Corporation, partenaire officiel de la FIFA. Ces sessions sont mises à profit pour faire suivre des programmes pédagogiques sur le VIH/sida aux participants et les soumettre à des examens médicaux).

► Des activités ont été réalisées au Japon : elles ont concerné d'une part, la mise en rapport d'entreprises privées avec des ONG par l'intermédiaire d'une antenne régionale et, d'autre part, l'organisation du séminaire public « Infrastructure de transport transfrontalier en Afrique subsaharienne et partenariat public-privé » et du symposium public « S'engager à préserver la nature

dans les pays en développement – une nouvelle ère pour la JICA et les échanges ».

► Dans le cadre d'une nouvelle initiative, la JICA et la JETRO ont organisé une série de séminaires sur les partenariats possibles avec les entreprises BDP, et ont invité à cet effet des spécialistes du domaine.

Principes de base des partenariats public-privé

En renforçant les partenariats avec les sociétés et les entreprises privées, en favorisant l'amélioration de l'environnement des affaires dans les pays en développement, la JICA cherche à établir des relations gagnantes-gagnantes avec les pays en développement, les entreprises privées et l'APD. Pour ce faire, elle prend les mesures suivantes :

1. Intégration de la perspective PPP dans chaque opération et projet.
2. Renforcement de la communication interactive avec le secteur privé afin d'en appréhender les besoins.
3. Développement des structures internes et externes pour renforcer les partenariats.
4. Promotion des projets réalisés en collaboration avec le secteur privé.
5. Coopération en matière de relations publiques.

Exemple

Vietnam

Projet de construction du port international Cai Mep – Thi Vai

Fourniture d'une aide technique pour la cession au secteur privé des droits de gestion de l'installation portuaire financée par la JICA
Le projet de construction du port international Cai Mep – Thi Vai (approuvé en mars 2005 pour un

budget de 36,4 milliards de yens) au Vietnam, pour lequel la JICA a consenti des prêts d'APD, prévoit que les installations portuaires une fois achevées soient gérées par le secteur privé. Dans ce cadre, la JICA a lancé le projet d'amélioration du système de gestion portuaire au Vietnam (projet de coopération technique réalisé de 2005 à 2008) et procédé au transfert de technologie requis pour opérer la cession des droits de gestion au Bureau national maritime du Vietnam (Vietnam National Maritime Bureau, VINAMARINE). La sélection des consul-

tants chargés de choisir l'opérateur portuaire est en cours. Des compagnies privées devraient par ailleurs investir commercialement pour l'aménagement portuaire parallèlement au projet.

Exemple

Arabie saoudite

Projet de création d'un Institut supérieur de l'automobile

Aide à la mise en place d'un système de formation pour les mécaniciens automobiles
En 2002, en partenariat avec l'Association japonaise des constructeurs automobiles (Japan Automobile Manufacturers Association, Inc., JAMA), les gouvernements du Japon et de l'Arabie saoudite ont créé l'Institut supérieur nippon-saoudien de l'automobile (Saudia-Japanese Au-

tomobile High Institute, SJAHI). Outre les matériels et équipements fournis à l'Institut, la JICA a contribué à l'amélioration d'un système de formation pour les mécaniciens automobiles, procédant pour ce faire à l'envoi d'experts en Arabie saoudite et à la formation technique au Japon. La JAMA a financé 50 % des frais de constitution en personne morale, apporté son expertise en matière de formation et fourni des supports d'enseignement. Le projet a contribué au développement des ressources humaines nécessaires à l'industrie automobile en général et aux entreprises en particulier. Parallèlement, l'Institut suscite de grands espoirs en tant que lieu d'étude de

la technologie japonaise et du comportement approprié au travail, consolidant ainsi les relations de coopération entre les deux pays.



Institut supérieur nippon-saoudien de l'automobile (SJAHI)

Secours en cas de catastrophe

Secourir avec rapidité et humanité les victimes de catastrophes



Équipe médicale en action (Myanmar)

Présentation générale des activités de secours en cas de catastrophe

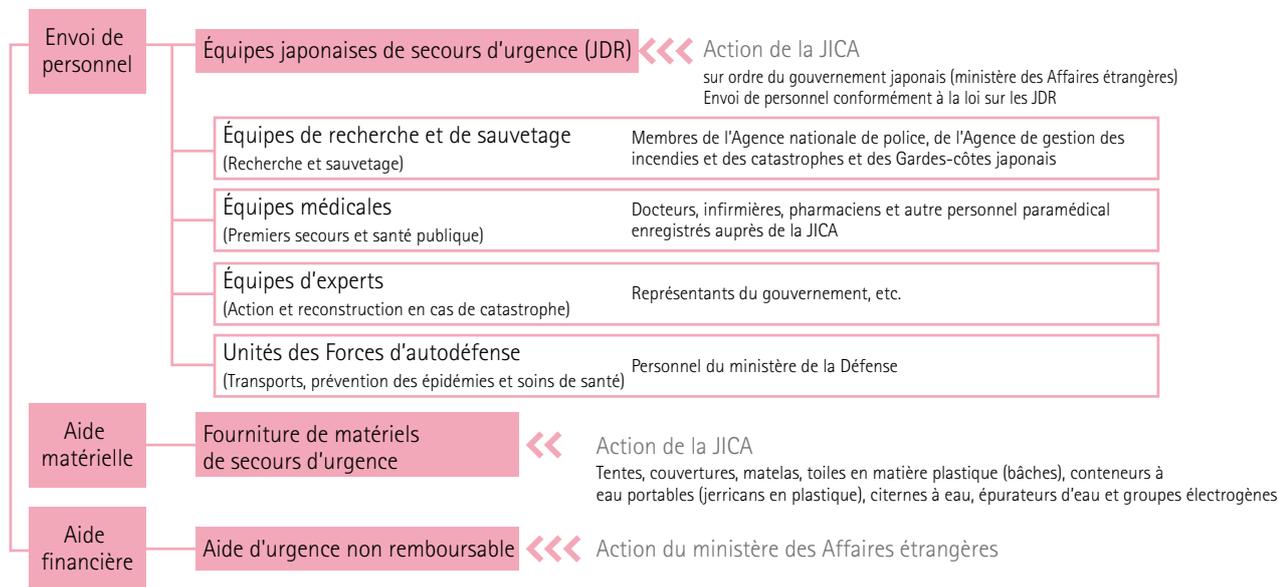
Lors d'une catastrophe majeure, la JICA assure des activités de secours d'urgence à la demande des gouvernements concernés ou d'organisations internationales. Ces activités sont déclenchées sur décision du gouvernement japonais. La JICA envoie sur les lieux des équipes japonaises de secours d'urgence (JDR) – équipes de recherche et de sauvetage, équipes médicales, équipes d'experts et Forces d'autodéfense – ainsi que des matériels de secours d'urgence.

Fourniture de matériel de secours d'urgence

La JICA fournit du matériel de secours d'urgence dans les zones touchées par une catastrophe pour répondre aux besoins immédiats de la population et contribuer aux efforts de reconstruction. Pour favoriser une livraison rapide et fiable du matériel de secours en grandes quantités, celui-ci doit être acheté et stocké à l'avance de façon appropriée dans des endroits proches des zones touchées. À cet effet, la JICA dispose d'entrepôts en quatre points du globe – Francfort (Allemagne), Singapour, Miami (États-Unis) et Johannesburg (Afrique du Sud). Le matériel stocké dans ces entrepôts entre dans huit catégories

– tentes, matelas, toiles en matière plastique (bâches), couvertures, conteneurs à eau portables (jerricans en plastique), citernes à eau, épurateurs d'eau et groupes électrogènes. Lorsqu'il faut du matériel d'un autre type, l'Agence intervient en urgence, notamment en l'achetant dans le pays touché ou dans un pays voisin. En cas de besoin, des fournitures médicales d'urgence sont fournies par la Division des approvisionnements du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) au Danemark ou par l'Association internationale des dispensaires (International Dispensary Association, IDA), basée aux Pays-Bas, et sont rapidement acheminées dans les pays concernés.

Secours organisé par le Japon en cas de catastrophe internationale



Fourniture de matériel de secours en cas de catastrophe durant l'exercice 2008 (avril 2008 – mars)

No	Date de la catastrophe	Pays	Type de catastrophe	Valeur (estimée) de l'aide matérielle
1	Mai 2008	Myanmar	Cyclone	Env. 100 millions JPY
2	Mai 2008	Myanmar	Cyclone	
3	Mai 2008	Myanmar	Cyclone	
4	Mai 2008	Chine	Séisme	Env. 60 millions JPY
5	Mai 2008	Sri Lanka	Inondation	Env. 17 millions JPY
6	Juin 2008	Philippines	Typhon	Env. 40 millions JPY
7	Juillet 2008	Philippines	Typhon	
8	Juillet 2008	Ukraine	Inondation	Env. 12 millions JPY
9	Juillet 2008	Moldavie	Inondation	Env. 9,8 millions JPY
10	Août 2008	Vietnam	Inondation	Env. 18 millions JPY
11	Août 2008	Laos	Inondation	Env. 12,5 millions JPY
12	Août 2008	Haïti	Ouragan	Env. 17 millions JPY

No	Date de la catastrophe	Pays	Type de catastrophe	Valeur (estimée) de l'aide matérielle
13	Septembre 2008	Haïti	Ouragan	Env. 22 millions JPY
14	Octobre 2008	Kirghizistan	Séisme	Env. 10 millions JPY
15	Octobre 2008	Honduras	Pluies torrentielles	Env. 13 millions JPY
16	Octobre 2008	Yémen	Inondation	Env. 18 millions JPY
17	Octobre 2008	Pakistan	Séisme	Env. 11 millions JPY
18	Novembre 2008	Panama	Pluies torrentielles	Env. 10 millions JPY
19	Décembre 2008	Papouasie Nouvelle-Guinée	Onde de tempête	Env. 13 millions JPY
20	Janvier 2009	Fiji	Inondation	Env. 10 millions JPY
21	Janvier 2009	Îles Salomon	Inondation	Env. 10 millions JPY
22	Février 2009	Bolivie	Dengue	Env. 7 millions JPY
23	Février 2009	Colombie	Inondation	Env. 11 millions JPY

Exemple

2008 Tremblement de terre dans le Sichuan en Chine

- Une équipe de recherche et de sauvetage des JDR est partie du Japon six heures à peine après la prise de décision du gouvernement
- Une réponse rapide à la demande du gouvernement chinois

Le lundi 12 mai 2008 à 14 heures 28 (heure locale), un gigantesque tremblement de terre d'une magnitude de 7,9 sur l'échelle de Richter frappait le comté de Wenchuan, 90 km environ au nord-ouest de Chengdu, la capitale de la province du Sichuan dans l'ouest de la Chine. Ce séisme a provoqué des dégâts catastrophiques, causant 69 227 morts, 17 923 disparus et 374 643 blessés.

Le 15 mai 2008 vers midi, le gouvernement japonais prenait la décision d'envoyer une équipe

de recherche et de sauvetage des JDR, répondant ainsi à la demande du gouvernement chinois. Le premier groupe composant cette équipe a quitté le Japon six heures à peine après la prise de décision officielle, répondant ainsi à l'urgence de la situation.

Le second groupe est ensuite parti sur un vol spécialement affrété à 13 heures 17 le jour suivant (16 mai). C'était la première fois qu'une équipe de JDR utilisait un vol spécial direct pour Chengdu, chose qui n'aurait pas été possible sur un vol commercial. Ainsi, les activités de lutte contre la catastrophe, notamment la recherche et le sauvetage, ont pu démarrer rapidement.

L'équipe de recherche et de sauvetage des JDR est intervenue dans trois endroits dans les comtés du Qingchuan et du Beichuan, situés dans la province du Sichuan, et elle a permis de retrouver 16 victimes au total. Le matin du 17 mai, dans le district de Qiaozhuang (comté du Qingchuan), l'équipe a exhumé les corps d'une mère et de sa

petite fille de deux mois ensevelis sous les gravats de la salle commune d'un hôpital. Après avoir observé un moment de silence pour honorer la mémoire des défunts, l'équipe japonaise a remis les corps aux autorités chinoises. L'équipe s'est comportée comme elle l'aurait fait au Japon, et la population chinoise très impressionnée lui a exprimé sa gratitude. De nombreux membres de la population locale se sont alors portés volontaires pour seconder l'équipe. Le reportage sur le travail de l'équipe et les réactions des communautés locales dans les médias et sur Internet ont donné une nouvelle impulsion à l'amitié déjà croissante entre le Japon et la Chine.

Une attitude spontanée peut contribuer à renforcer les liens entre deux pays : ainsi, les Chinois n'ont pas seulement apprécié l'efficacité des opérations de recherche et de sauvetage mais aussi la sincérité des membres de l'équipe japonaise dans leur désir de secourir les autres.



L'équipe des JDR a travaillé sans relâche durant les opérations de recherche et de sauvetage.

Exemple

Cyclone au Myanmar

Les 2 et 3 mai 2008, le cyclone Nargis frappait le delta de l'Ayerwadi, dans l'ouest du Myanmar. Ce cyclone très puissant est le plus important dans toute l'histoire du Myanmar. Combiné à l'onde de tempête qu'il a provoquée, il a causé des destructions catastrophiques dans une vaste zone au sud du pays. Le bilan officiel faisait état de 77 738 morts, 55 917 disparus et 19 359 blessés.

Suite à l'annonce du gouvernement du Myanmar, le 24 mai, qui acceptait les secours d'urgence internationaux, la JICA a détaché le 25 mai un premier groupe chargé d'évaluer la situation après le passage du cyclone et d'apprécier les besoins en matière de secours. Le 27 mai à midi, le gouvernement japonais répondait à la demande du gouvernement du Myanmar et prenait la décision d'envoyer une équipe médicale des JDR, laquelle est partie vers la zone touchée par le cyclone le 29 mai à 12 heures 38 sur un vol spécialement affrété.

L'équipe médicale des JDR est intervenue dans un camp de réfugiés dans la commune de

Labutta, au niveau de la région côtière du delta de l'Ayerwadi. L'équipe a assuré des services médicaux pendant neuf jours, soignant au total 1 202 patients. Alors qu'un grand nombre de personnes s'étaient amassées pour être examinées par l'équipe médicale, les températures grimpaient jusqu'à environ 40 °C avec 100 % d'humidité, à cette époque de transition entre la saison sèche et la saison des pluies. Certains jours, les conditions étaient dignes d'un sauna sous la tente dressée par l'équipe pour servir de salle d'opération ambulante. Malgré tout, les membres de l'équipe médicale ont fait le maximum pour secourir le plus possible de victimes du cyclone. L'environnement difficile a aggravé le niveau de fatigue physique et mentale, et certains membres de l'équipe se sont trouvés dans l'incapacité de poursuivre leur mission. Malgré tout, grâce aux efforts combinés de l'équipe préparatoire, de l'équipe médicale et des responsables locaux, l'opération s'est poursuivie sans discontinuer et elle a permis d'atteindre des résultats dépassant de loin les attentes initiales.

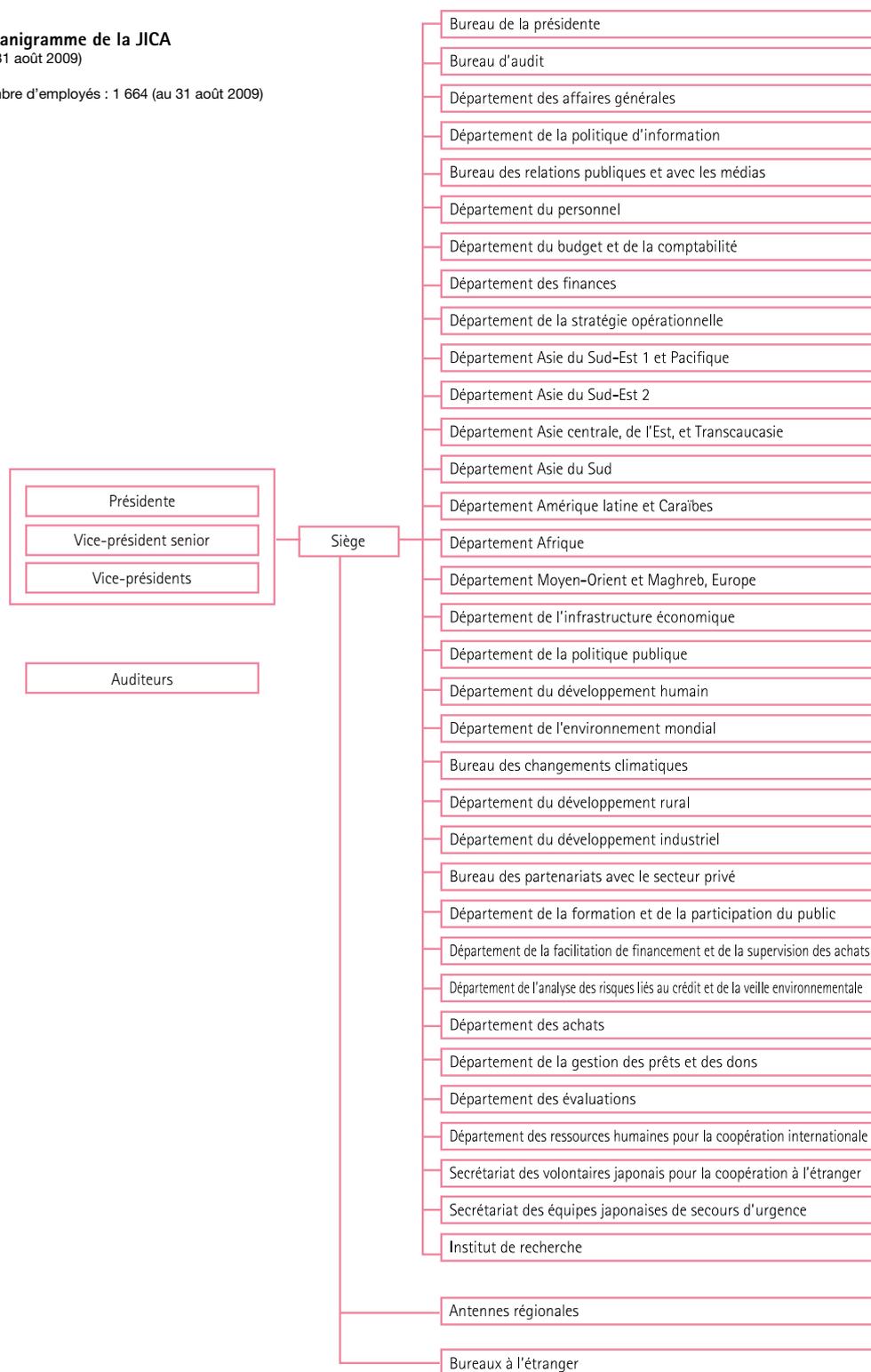


L'équipe a traité 1 202 patients au total. Malgré les conditions difficiles liées à la vague de chaleur ambiante, une longue file de personnes attendaient d'être soignées par l'équipe médicale des JDR.

Organigramme de la JICA

Organigramme de la JICA (au 31 août 2009)

Nombre d'employés : 1 664 (au 31 août 2009)



La liste des antennes régionales et des bureaux à l'étranger de la JICA est détaillée à la page 124.

Les mises à jour de ces informations figurent sur le site web de la JICA.

Présidents et auditeurs de la JICA

Au 31 août 2009

Titre	Nom	Date de nomination	Poste précédent
Présidente	Sadako Ogata	1 ^{er} octobre 2003	Haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés
Vice-président senior	Kenzo Oshima	1 ^{er} octobre 2007	Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent du Japon auprès des Nations unies
Vice-président	Takashi Kaneko	1 ^{er} avril 2005	Directeur général, Département du personnel, JICA
Vice-président	Yoshihisa Ueda	7 juin 2005	Directeur exécutif, Banque inter-américaine de développement
Vice-président	Eiji Hashimoto	1 ^{er} octobre 2007	Secrétaire en chef, Bureau de la présidente, JICA
Vice-président	Izumi Arai	1 ^{er} octobre 2008	Directeur exécutif senior, JBIC
Vice-président	Keiichi Tsunekawa	1 ^{er} octobre 2008	Professeur, National Graduate Institute for Policy Studies
Vice-président	Shiro Sadoshima	14 juillet 2009	Directeur général, Département des affaires générales, JICA
Vice-président	Atsuo Kuroda	1 ^{er} août 2009	Directeur général adjoint pour la politique commerciale, ministère de l'Économie, du commerce et de l'industrie
Vice-président	Izumi Takashima	1 ^{er} août 2009	Directeur exécutif, Agence de recherche sur les pêches
Auditeur	Morimasa Kanamaru	1 ^{er} octobre 2007	Directeur général, Département du personnel, JICA
Auditeur	Ken Nakazawa	1 ^{er} octobre 2008	Contrôleur de la stabilité du système financier, bureau local des finances de Kinki, ministère des Finances
Auditeur	Shoichi Matsuo	25 août 2009	Directeur général, Bureau régional de la police de Kinki, Agence de la police nationale

(Les vice-présidents et auditeurs sont classés suivant leur date de nomination).

Budget

1. Budget des recettes et des dépenses au compte général (Exercices 2008 et 2009)

(Millions de yens)

Poste	Exercice 2008	Exercice 2009
Recettes : planification budgétaire pour l'exercice	161 117	172 140
Recettes des subventions de gestion (budget initial) ^(Note 1)	153 786	155 850
Recettes des subventions de gestion (budget supplémentaire)	—	5 802
Recettes des programmes contractés	2 819	2 693
Produit des projets	612	591
Recettes des donations	120	16
Rentrées du fonds de gestion des installations	3 084	2 770
Subvention pour la gestion des installations (budget supplémentaire) ^(Note 1)	—	3 601
Recettes résultant de la reprise des réserves de la période couverte par le plan à moyen terme précédent	697	817
Fonds alloués en vertu de l'article 35 de la Loi sur la nouvelle Agence japonaise de coopération internationale (dépenses pour les projets d'aide non remboursable)	—	0
Dépenses : planification budgétaire pour l'exercice	161 117	172 140
Frais généraux	12 097	11 875
Hors postes spéciaux	11 400	11 058
Dépenses d'exploitation	142 997	151 185
Dépenses pour les projets de coopération technique	79 467	77 354
Dépenses pour les projets d'aide non remboursable	610	573
Dépenses pour la coopération participative du public	25 443	23 902
Dépenses pour le programme d'émigration	469	461
Dépenses pour le recrutement et la formation du personnel d'aide	2 876	927
Dépenses pour la recherche et le développement	624	940
Dépenses pour l'élaboration des programmes	7 689	8 252
Dépenses pour la coopération ultérieure	1 498	1 772
Dépenses pour l'évaluation des projets/programmes	305	549
Dépenses pour le soutien aux opérations	9 154	8 124
Dépenses pour l'assistance comptable	14 062	27 475
Dépenses pour les activités de secours en cas de catastrophe	800	856
Dépenses pour la gestion des installations	3 084	6 371
Dépenses pour les programmes contractés	2 819	2 693
Dépenses pour les projets de donation	120	16
Dépenses pour les projets d'aide non remboursable ^(Note 2)	—	0

Remarques : 1. Aucun budget supplémentaire ne s'appliquait pour l'exercice 2008.

2. La JICA s'est vue confier la gestion des projets d'aide non remboursable par le ministère des Affaires étrangères le 1^{er} octobre 2008. De ce fait, ces projets n'étaient pas inclus dans le plan budgétaire initial de l'exercice 2008. En outre, du fait que le plan budgétaire concernant ces projets est déterminé par le Cabinet, un montant égal à 0 a été affecté à ces projets pour le budget initial de l'exercice 2009.

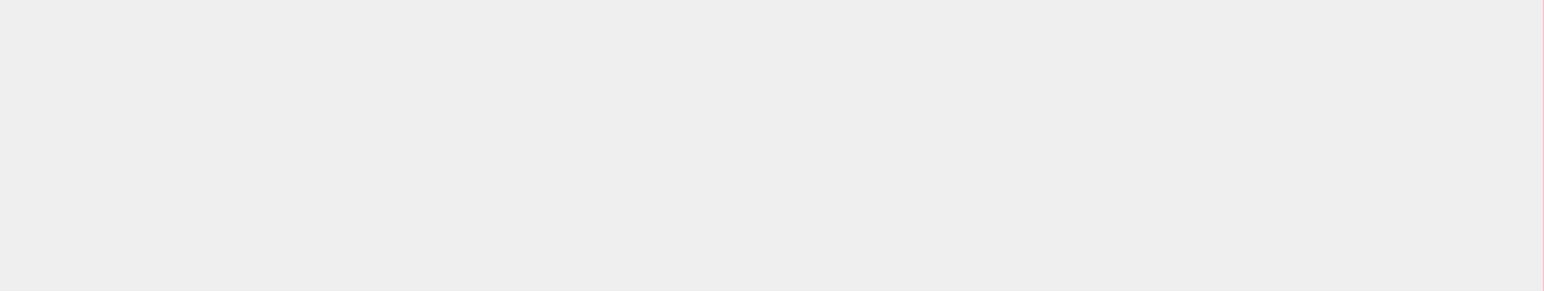
2. Plan financier relatif au compte des prêts publique au développement (APD) (Exercices 2008 et 2009)

(100 millions de yens)

		Exercice 2008	Exercice 2009
Prêts et plans d'investissement	Prêts d'APD	7 699	9 258
	Financement des investissements du secteur privé	1	2
	Total	7 700	9 260
Sources de financement	Apport de capital du compte général du gouvernement	1 495	1 273
	Programme budgétaire d'investissements et de prêts (PBIP)	2 923	4 056
	Fonds internes, etc.	3 282	3 931
	- Subventions du gouvernement	135	70
	- Obligations d'agences fédérales relatives au programme budgétaire d'investissements et de prêts (PBIP)	300	500
	Total	7 700	9 260

Notes : 1. Pour l'exercice 2008, le tableau donne les montants du budget initial. Pour l'exercice 2009, les chiffres indiqués intègrent le budget supplémentaire.

2. Les chiffres indiqués pour l'exercice 2008 correspondent à la somme du budget initial de l'ancienne division chargée des opérations économiques au sein de la Banque japonaise pour la coopération internationale (JBIC) (première moitié de l'exercice) et du compte de prêts d'APD de la JICA (seconde moitié de l'exercice).



Histoire de la JICA

Ancienne Agence japonaise de coopération internationale

Janvier 1954

Création de la Fédération des associations japonaises outre-mer

Avril 1954

Création de l'Association Japon-Asie

Septembre 1955

Création de la Japan Emigration Promotion, Co., Ltd.

Juin 1962

Création de l'Agence de coopération technique outre-mer (OTCA)

Juillet 1963

Création du Service d'émigration japonais (JEMIS)

Avril 1965

Création par l'OTCA du Bureau des Volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (JOCV).

Mai 1974

Promulgation de la Loi portant création de l'Agence japonaise de coopération internationale

Août 1974

Création de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA)

Décembre 1974

Mise en œuvre de la déclaration relative aux procédures opérationnelles

Avril 1978

Révision de la Loi portant création de la JICA (ajout de la promotion des opérations d'aide non remboursable)

Octobre 1983

Création de l'Institut de coopération internationale

Avril 1986

Création des équipes japonaises de secours d'urgence (JDR)

Novembre 1989

Publication des lignes directrices sur l'environnement

Juillet 1990

25e anniversaire des JOCV. Le nombre de participants cumulés dépasse les 10 000 personnes.

Janvier 1991

Elaboration des lignes directrices sur l'évaluation

Décembre 1992

Publication du Guide pour l'intégration des considérations de genre dans le développement

Mai 1994

Le nombre cumulé de participants aux programmes de formation de la JICA dépasse les 100 000 personnes.

Août 1995

Publication du Rapport d'évaluation

Juin 2000

Le nombre cumulé de JOCV dépasse les 20 000 personnes.

1954

Ancien Fonds de coopération économique outre-mer et ancienne Banque japonaise pour la coopération internationale (JBIC)

Décembre 1960

Promulgation de la Loi sur le Fonds de coopération économique outre-mer (OECF)

Mars 1961

Création de l'OECF qui reprend la gestion du Fonds de coopération pour le développement de l'Asie du Sud-Est anciennement assurée par la Banque d'export-import du Japon (JEXIM). Le gouvernement octroie des capitaux d'environ 5 444 millions JPY pour la création de l'OECF.

Mars 1961

L'adoption de la déclaration relative aux procédures opérationnelles permet aux opérations de débiter.

Mars 1966

Premier prêt d'APD accordé (à la République de Corée) par l'OECF

Mai 1968

Révision de la Loi sur l'OECF (ajout des prêts en marchandises)

Mars 1980

Émission de la première obligation de l'OECF garantie par le gouvernement

Avril 1986

Lancement de l'Assistance spéciale pour la durabilité des projets (SAPS)

Avril 1988

Lancement de l'Assistance spéciale pour l'élaboration des projets (SAPROF)

Novembre 1989

Présentation des Lignes directrices sur l'environnement par l'OECF

Mai 1991

Publication par l'OECF de la Politique pour la prise en compte des femmes dans le développement

Avril 1992

Lancement de l'Assistance spéciale pour la mise en œuvre des projets (SAPI)

Mars 1995

Décision du Cabinet de fusionner la JEXIM et l'OECF

Avril 1996

Lancement de l'Assistance spéciale pour la politique de développement et les projets (SADEP)

Avril 1999

Promulgation de la Loi sur la Banque japonaise pour la coopération internationale

Septembre 1999

Promulgation du décret du Cabinet lié à l'exécution de la Loi sur la Banque japonaise pour la coopération internationale
Publication officielle de l'ordonnance ministérielle concernant l'application de la Loi sur la Banque japonaise pour la coopération internationale

Octobre 1999

Création de la Banque japonaise pour la coopération internationale (JBIC)

Décembre 1999

Lancement de la stratégie à moyen terme relative aux opérations de coopération économique outre-mer (1er octobre 1999 – 31 mars 2002)

Avril 2001

Lancement de l'évaluation de projet ex-ante pour les opérations de prêts d'APD

Septembre 2001

Publication des états financiers et de la déclaration des calculs des frais administratifs japonais établis sur la base des PCGR (Principes comptables généralement reconnus)

Octobre 2001

Émission des premières obligations d'agences fédérales dans le cadre du programme budgétaire d'investissements et de prêts (PBIP)

La nouvelle JICA

Novembre 2006

Promulgation d'une révision partielle de la Loi concernant l'institution administrative indépendante JICA

Octobre 2008

Les opérations de prêts d'APD précédemment gérées par l'ancienne JBIC (ancienne division chargée des opérations économiques outre-mer au sein de cette même banque) et une partie de la gestion de l'aide non remboursable assurée par le ministère japonais des Affaires étrangères (MOFA) sont reprises par la JICA. Le MOFA reste toutefois chargé de fournir directement des apports d'aide non remboursable liés à sa politique diplomatique.

Octobre 2008

Modification des seconds objectifs à moyen terme

2009

Décembre 2001

Le plan de réorganisation et de rationalisation pour les institutions publiques spéciales est annoncé par le gouvernement japonais. Dans ce plan de réforme figure une mesure portant sur la transformation de la JICA en institution administrative indépendante.

Juin 2002

Création du Comité consultatif sur l'évaluation

Octobre 2002

Lancement d'un système de diffusion de l'information

Novembre 2002

La JICA est certifiée ISO 14001.

Décembre 2002

Promulgation de la Loi concernant l'institution administrative indépendante JICA

Septembre 2003

La JICA est dissoute en tant qu'organisme public spécial.

Octobre 2003

D'un organisme public spécial, la JICA devient une institution administrative indépendante. Formulation des premiers objectifs à moyen terme (1er octobre 2003 – 31 mars 2007)

Avril 2006

Ouverture de la JICA Global Plaza à Hiroo, Tokyo

Avril 2007

Formulation des seconds objectifs à moyen terme (1er avril 2007 – 31 mars 2012)

Avril 2007

Lancement du mécanisme public d'octroi de dons « Fonds de subvention de la JICA pour les peuples du monde »

Juin 2007

Le nombre total cumulé de JOCV dépasse les 30 000 personnes.

Décembre 2001

Décision du Cabinet de mettre en œuvre le plan de réorganisation et de rationalisation des institutions publiques spéciales

Avril 2002

Publication des « Lignes directrices de la JBIC relatives à la vérification de la prise en compte des considérations environnementales et sociales »

Application de la mesure des performances pour une gestion stratégique

Lancement de la stratégie à moyen terme pour les opérations de coopération économique outre-mer (1er avril 2002 – 31 mars 2005)

Octobre 2002

Mise en œuvre de la Loi sur l'accès aux informations détenues par les institutions administratives indépendantes

Octobre 2003

Mise en application des « Lignes directrices de la JBIC relatives à la vérification de la prise en compte des considérations environnementales et sociales » et des « Procédures de soumission des objections aux Lignes directrices de la JBIC relatives à la vérification de la prise en compte des considérations environnementales et sociales »

Mars 2004

Formulation de la stratégie opérationnelle à moyen terme à partir de la mesure des performances pour une gestion stratégique (applicable à dater du 1er avril 2005)

Avril 2005

Lancement de la nouvelle stratégie à moyen terme pour les opérations de coopération économique outre-mer (1er avril 2005 – 31 mars 2008)

Mai 2005

Le nombre cumulé de pays bénéficiant de l'APD est de 100.

Mai 2006

La Loi sur la promotion de la réforme administrative pour l'instauration d'une administration restreinte et efficace est approuvée par la Diète

Mars 2008

La période de mise en œuvre de la politique de stratégie à moyen terme pour la coopération économique outre-mer (1er avril 2005 – 31 mars 2008) est étendue de six mois.